1.3

Autres décisions

## 1.3 AUTRES DÉCISIONS

## DÉCISION N° 2011-PDG-0119

## Confirmation de la désignation d'un remplaçant par le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers

Vu l'article 22 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « LAMF ») qui permet au président-directeur général de désigner une ou des personnes membres du personnel de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement;

Vu la décision n° 2007-PDG-0115 qui confirme la désignation de M<sup>e</sup> Nathalie G. Drouin, directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques de l'Autorité à titre de remplaçante du président-directeur général;

Vu le décret 105-2011, daté du 16 février 2011, qui nomme Mario Albert à titre de nouveau présidentdirecteur général de l'Autorité;

Vu la volonté du président-directeur général de confirmer la désignation de sa remplaçante;

## **EN CONSÉQUENCE:**

Le président-directeur général, en application de l'article 22 de la LAMF, confirme que sa remplaçante demeure M<sup>e</sup> Nathalie G. Drouin, directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques, laquelle agira en cas d'absence ou d'empêchement, et ce, nonobstant le changement du titre du poste qu'elle occupe.

Fait le 22 juillet 2011.

Mario Albert Président-directeur général